

Index de l'égalité professionnelle, la date approche : calcul et questions/réponses du Ministère du Travail et des solidarités

📅 Publié le 20 février 2026

👤 De Uriopss Centre

DROIT SOCIAL - RH

ARTICLE

INFO CENTRE-VAL DE LOIRE



Pour rappel toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index

de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au plus tard le 1er mars 2026.

Pour vous aider à le calculer le Ministère du Travail et des Solidarités a publié une note explicative pour vous accompagner.

Vous trouverez l'ensemble des informations via le lien suivant :

Index

de l'égalité professionnelle : calcul et questions/réponses | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités

Le Ministère du

Travail et des Solidarités met également à disposition un simulateur de calcul et formulaire de déclaration de l'Index de l'égalité professionnelle :

Simulateur

de calcul et formulaire de déclaration de l'Index de l'égalité professionnelle | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités

Note d'information

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche

114.19 Ko